

LA FORMATION

ORGANISATION

Le test technique est destiné à évaluer la capacité du candidat à skier sur un parcours varié non préparé et sur tout type de neige naturelle (Pré requis : flèche de vermeil).

La formation du brevet national de pisteuse-secouriste 1^{er} degré est organisée au niveau départemental, par plusieurs prestataires de formation (CRET, GRETA, DS2F, IPM ...).

Les enseignements conduisant au Brevet National de Pisteuse-Secouriste 2^{ème} et 3^{ème} degrés se déroulent à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme à Chamonix.

CONTENU

La formation prépare au métier de pisteuse-secouriste et comprend principalement des enseignements qui portent sur la gestion des risques en milieu hivernal, les secours complexes sur le domaine skiable, la gestion d'équipe, la prévention, le droit et la responsabilité.

DURÉE

La durée du cursus du Brevet National de Pisteuse-Secouriste 2^{ème} degré est de 120 h.

La durée du cursus du Brevet National de Pisteuse-Secouriste 3^{ème} degré est de 105 h.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Pour les conditions et formalités d'inscription, les programmes de formation, les examens, les dates des sessions d'examen, consultez le site Internet de l'E.N.S.A. www.ensa.sports.gouv.fr rubrique Brevet National Pisteuse-secouriste.

TARIF

Le coût pédagogique de la formation s'élève pour l'année 2022 à :

Pisteuse-secouriste 2^{ème} degré : 2 106 euros

Pisteuse-secouriste 3^{ème} degré : 1 837.50 euros

A ces frais pédagogiques, s'ajoutent des frais d'hébergement le cas échéant.

FINANCEMENT

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. Pour plus d'informations, se rendre sur le site internet de l'ENSA www.ensa.sports.gouv.fr rubrique «Financement de la formation».

CONTACT

www.ensa.sports.gouv.fr
ski-alpin@ensm.sports.gouv.fr



Brevet National Pisteuse - secouriste 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés



Faisant partie intégrante du contexte socio-économique des sports de montagne, le métier de Pisteuse-Secouriste est étroitement lié au développement des stations de sports d'hiver, à la sécurité et au confort de leurs usagers.

Les trois axes principaux relevant du travail des Pisteuses-Secouristes sont : les secours aux blessés, la prévention des accidents, l'accueil et l'information de la clientèle.

Ces personnels, saisonniers ou employés à l'année, dépendent, soit des sociétés de remontées mécaniques, soit des services communaux ou encore des associations spécialisées.

Ils reçoivent une formation en parfaite adéquation avec les besoins du terrain.

Cette formation offre une qualification à 3

niveaux, concrétisée par les Brevets Nationaux de Pisteuse-Secouriste.

Ces qualifications sont accordées après la réussite de la formation spécifique correspondant à chaque degré.

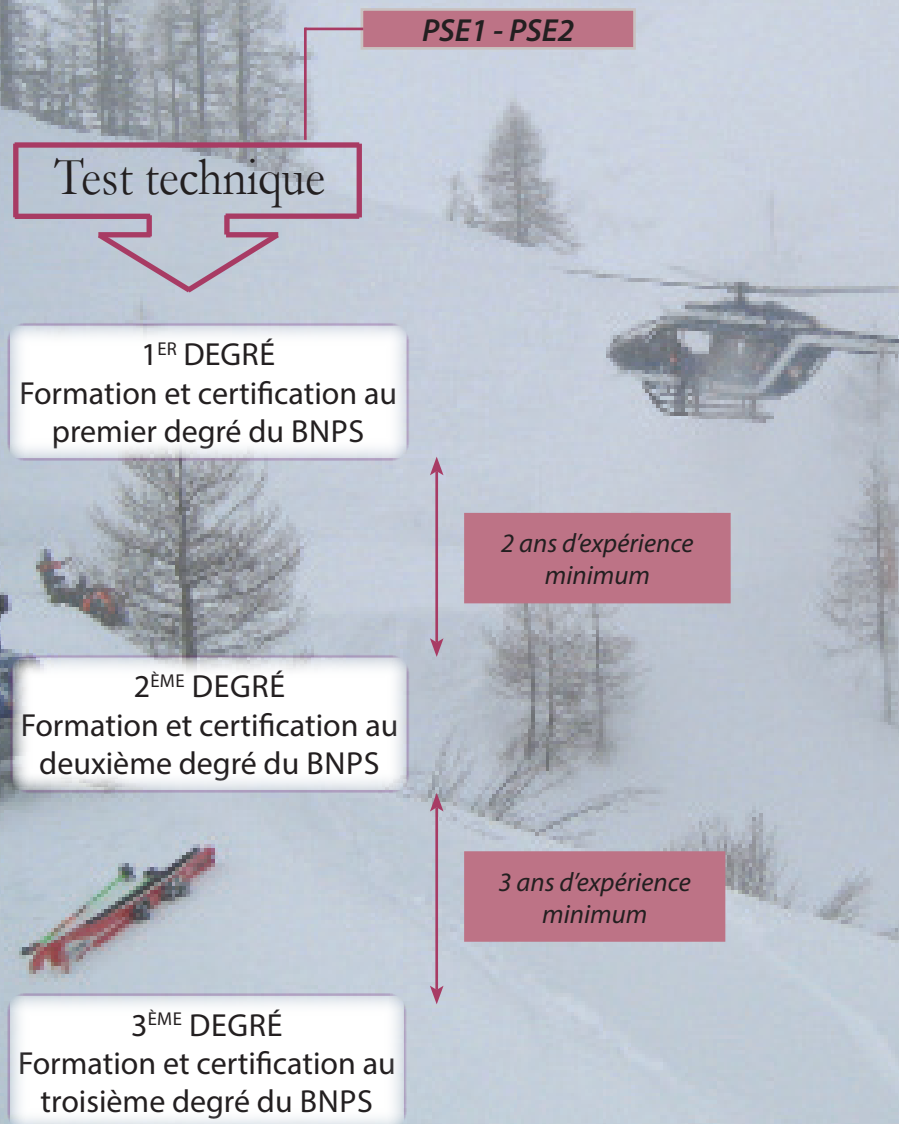
Cette formation est accessible aux candidats titulaires :

- des certificats de secourisme en équipe (PSE 1 ; PSE 2) et / ou à jour de la formation continue obligatoire subséquente (cf. décret n° 2012-623 du 2 mai 2012).

- d'une attestation de niveau à ski dont les modalités de délivrance sont fixées par arrêté.

Les pisteuses-secouristes reçoivent une formation commune ayant pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la préparation du premier degré du BNPS.

CURSUS DE FORMATION



PSE1 - PSE2

La formation et l'évaluation aux compétences de secourisme en équipe sont régies par les arrêtés du 24 août 2007 et du 14 novembre 2007, fixant respectivement le référentiel national de compétence relatif aux PSE1 et PSE2.

Test technique

Etre âgé de dix-huit ans et titulaire d'une attestation de réussite à la flèche vermeil. Descente libre toute neige tout terrain évaluée.

Brevet national de pisteur-secouriste 1^{er} degré

Formation technique (théorique et pratique) sur les compétences du pisteur-secouriste 1^{er} degré : secours aux personnes, prévention et accueil d'une durée de 5 semaines.

Brevet national de pisteur-secouriste 2^{ème} degré - ENSA

Arrêté du 29 octobre 1993

Stage de formation et d'évaluation d'une durée de 3 semaines.

Contenu :

- gestion des risques en milieu hivernal
- secours complexes (hors-piste, victimes embarrées)
- gestion d'équipe
- prévention, droit et responsabilité

Evaluation pendant et à l'issue du stage portant sur le contenu précité sous la forme d'épreuves orales et/ou de démonstrations techniques.

Brevet national de pisteur-secouriste 3^{ème} degré - ENSA

Arrêté du 3 février 2000

Stage de formation et d'évaluation d'une durée de 3 semaines.

Contenu :

- management d'équipes
- organisation de travail sur le domaine skiable
- organisation des secours sur le domaine skiable.

La formation est divisée en deux séquences successives : le module commun (40 heures minimum) et le module spécifique (72 heures).

Evaluation pendant et à l'issue du stage portant sur le contenu précité, sous la forme :

- d'un écrit à l'issue du module commun donnant accès au module spécifique,
- d'un écrit et une épreuve orale à l'issue du module spécifique.